



Ambition excellence et exigence

au service
de chaque **parcours de réussite**

Projet académique **2016 > 2019**



Avant-propos

Le projet académique 2016-2019 vient parachever une démarche contractuelle, démarrée par le contrat d'objectifs que l'académie de Rennes a conclu avec le ministère en juillet 2014, et poursuivie en 2015 par une déclinaison de ce contrat au niveau de chaque EPLE de l'académie.

Chaque établissement scolaire du second degré, tenant compte de son contexte particulier et de ses spécificités, a ainsi pu s'approprier les attendus du contrat d'objectifs et contribuer au projet académique pour en faire vivre les composantes les plus appropriées à sa situation particulière.

Aussi, ce projet académique ne surprend pas. Il s'inscrit dans la continuité du précédent en plaçant au cœur de son ambition la continuité et la qualité du parcours scolaire de tous les élèves dont nous avons la responsabilité.

Cette belle mission de l'éducation nationale, priorité nationale du quinquennat 2012-2017, nous oblige dans notre action du quotidien, que l'on soit enseignant, directeur d'école, chef d'établissement, personnel éducatif ou personnel administratif.

Même si les résultats scolaires de notre académie sont souvent appréciés comme de bon niveau, trop de jeunes sortent encore de leur parcours scolaire sans diplôme. L'affirmation d'une maîtrise d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour tous les élèves ainsi que l'accès aux diplômes du second degré et du supérieur pour le plus grand nombre sont en filigrane de ce projet académique.

Elever le niveau d'éducation de tous, c'est contribuer à l'ambition de la refondation de l'école engagée depuis 2013, et qui est au cœur de ce projet. La réduction des inégalités sociales et territoriales devant la performance scolaire est un gage de redressement de la compétitivité économique de notre pays et une condition nécessaire à l'affirmation d'une citoyenneté sereine et responsable, porteuse de solidarité nationale.

Cette ambition est portée par la qualité et la continuité des parcours scolaires de chaque élève de Bretagne et les actions déclinées ci-après sont toutes dédiées à ce même objectif d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun. Ce projet académique est ainsi l'expression dans laquelle chaque acteur du service public de l'éducation, chacun à sa place, est capable de se retrouver pour parfaire la réussite éducative de chacun de nos élèves.

Michel Quéré
Recteur de l'académie de Rennes
Chancelier des universités de Bretagne



Une ambition l'excellence et l'exigence au service de chaque parcours de réussite

“ Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. ”

Loi de Refondation de l'École du 8 juillet 2013

En accueillant tous les élèves et en affirmant que toutes les scolarités sont égales en dignité, notre École s'engage à offrir à chacun les moyens de sa réussite et, par là même, à lutter contre les déterminismes sociaux, économiques et territoriaux.

Le nouveau projet académique est construit en articulation avec le contrat d'objectifs académique signé avec le Ministère le 15 juillet 2014. Il en formule les principes de référence quand ce dernier a vocation à les opérationnaliser. Dans la continuité du travail engagé depuis 2011, le projet nouveau académique vise à renforcer, pour la période 2016 2019, la qualité des parcours scolaires des jeunes de Bretagne. Cette ambition oblige le service public de l'éducation, dans l'esprit du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à affirmer la cohérence dans la progressivité des apprentissages individuels ainsi que leur capitalisation dans les différents parcours éducatifs qui fondent progressivement la construction de la citoyenneté.

Ce projet académique prend ainsi la pleine mesure de l'exigence des objectifs du contrat d'objectifs signé avec le Ministère et des attendus de la refondation de l'École de la République qui instaure de solides appuis au service de cette ambition :

- l'organisation de la scolarité obligatoire en trois cycles d'enseignement du CP à la 3^{ème}, structurés par des nouveaux programmes curriculaires. Ces trois cycles sont précédés d'un cycle des apprentissages premiers recentré sur une école maternelle qui prépare mieux tous les élèves à un parcours scolaire réussi ;
- des rythmes éducatifs au service d'une maîtrise renforcée des apprentissages fondamentaux ;
- la rénovation des attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la diversification des pratiques pédagogiques et éducatives ;

- l'accompagnement personnalisé dans toutes les filières et à tous les niveaux du second degré, et les APC pour l'école primaire ;
- l'enseignement moral et civique et l'affirmation des valeurs de la République ;
- un livret scolaire numérique unique pour le suivi de la scolarité obligatoire.

Pour répondre à cette ambition, il apparaît nécessaire de mettre en place une formation professionnelle – initiale et continue – de qualité pour l'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation. A ce titre, le rôle de l'école supérieure du professorat de l'éducation de Bretagne (ESPE), aux côtés de l'autorité académique, est essentiel.

Il s'agit d'installer des dynamiques nouvelles qui, tout en prenant appui sur l'existant, accompagnent l'évolution des manières d'enseigner, introduisent une plus grande diversification dans la prise en charge des élèves

et mettent réellement en œuvre des procédures de suivi pédagogique et éducatif des parcours des élèves.

Pour ce faire, il importe de construire une démarche de travail collectif au sein des unités éducatives et de promotion d'objectifs partagés par l'ensemble des acteurs à travers les projets d'écoles et d'établissements.

Dans l'académie de Rennes, la réussite est le produit de la mobilisation de tous les acteurs du service public de l'éducation. Nous pouvons ainsi partager les évolutions positives constatées en matière de fluidité du parcours de chaque élève, évolutions auxquelles ont contribué les enseignants, les chefs d'établissement et les corps d'inspection des 1^{er} et 2nd degrés. Ces progrès et les bons résultats aux examens répondent à l'attente sociale ; ils sont le fruit de l'engagement des personnels et de leur professionnalité accrue.

Ainsi, dans le premier degré, la proportion d'élèves entrant en 6^{ème} avec au moins un an de retard a continué de baisser pour atteindre 9,5 % en 2014, contre 11,3 % en 2010. Il reste encore à apla- nir des disparités liées aux territoires.

De même, la part d'élèves entrant en classe de seconde avec au moins un an de retard n'a cessé de baisser pour atteindre 15 % en 2014, contre 20 % en 2010.

Enfin la part des élèves entrés en classe de 2^{nde} qui effectuent le parcours 2^{nde}-terminale en trois ans est en forte augmentation, représentant 81,7 % en 2014, contre 73,2 % en 2010. De plus, l'espérance d'obtention du baccalauréat par un élève de sixième est élevée (près de 77 %).

Cependant, ces bons résultats ne doivent pas masquer le chemin restant à parcourir pour l'aca- démie de Rennes.

L'accès de 1^{ère} en 2^{ème} année de l'enseignement supérieur reste trop faible comparativement aux résultats obtenus au baccalauréat.

De même, les écarts de parcours et de réussite entre les élèves issus de familles aux PCS défavo- risées et favorisées se réduisent trop lentement et restent importants.

À travers le projet académique 2016-2019, il s'agit de confirmer et de consolider les progrès constatés, de poursuivre cette trajectoire éducative en nous saisissant des marges de manœuvre qu'offre la mise en actes de la re- fondation de l'École.

Amplifier les progrès constatés entre 2011 et 2015 en matière de qualité des parcours de scolarisation des élèves dans l'académie ne pourra se faire qu'en mettant au centre de notre réflexion et de notre action commune la pédagogie, en premier lieu au sein de la classe, et plus largement dans les différents espaces, temps et activités qui structurent la vie de nos élèves et de nos écoles et établissements.

Ce projet académique 2016-2019 a vocation à impulser les pratiques pédagogiques et édu- catives appropriées pour lutter contre le dé- terminisme social et pour favoriser, à l'échelle académique, une meilleure répartition de la performance scolaire entre tous les territoires, au niveau des écoles, des circonscriptions, des collèges et des lycées et au sein des BAPE.

Que chacun, là où il agit, puise dans ce projet commun matière à orienter et dynamiser son action au service des élèves.



Un élève, un parcours

Le projet académique 2011-2015 avait défini comme notion-clef de l'action scolaire, « le parcours de l'élève », et s'appuyait sur trois leviers : personnaliser, responsabiliser et ouvrir.

L'objectif prioritaire retenu pour le projet académique 2016-2019 demeure la mise en place de parcours ambitieux, attentifs aux défis du monde contemporain que les élèves auront à relever. Le contrat d'objectifs entre l'académie de Rennes et l'administration centrale ainsi que la généralisation en cours des contrats d'objectifs entre les EPLE et l'académie en ont conforté la pertinence. Trois priorités identifiées dans le contrat d'objectif académique structurent notre action collective.

- 1 Sécuriser la qualité des parcours**
tout au long de la scolarité obligatoire des élèves
- 2 Consolider la continuité des parcours**
dans les " années-lycée "
- 3 Conforter l'ambition scolaire**
pour l'enseignement supérieur
en affirmant les cohérences de parcours bac-3 bac+3

La première vise à assurer à chaque élève la maîtrise des fondamentaux, **tout au long de sa scolarité obligatoire** de l'école au lycée, dans une approche par cycles et une perspective d'acquisition progressive de connaissances, de compétences et de culture. Bien-être, image de soi, motivation, curiosité, ouverture d'esprit, initiative, créativité, esprit critique et estime de soi sont à valoriser par les pratiques pédagogiques. Le renforcement de l'ambition scolaire des jeunes les plus fragiles et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers constituent des préoccupations constantes.

1 Sécuriser la qualité des parcours tout au long de la scolarité obligatoire des élèves

- L1 Levier 1** Renforcer la maîtrise des apprentissages fondamentaux
- L2 Levier 2** Renforcer la professionnalité des enseignants
- L3 Levier 3** Garantir un climat scolaire serein et promouvoir une école inclusive qui encourage la persévérance scolaire
- L4 Levier 4** Favoriser l'émergence d'une dynamique de réussite scolaire - action en territoire

Au cours des années-lycée, dans l'ensemble formé par les trois voies du lycée, d'égale dignité, se poursuit la formation de l'élève, futur citoyen et acteur dans le monde de demain. C'est là que se consolide une dynamique de réussite lui permettant de disposer d'un capital de savoirs, de compétences diversifiées et de culture, et de prendre ainsi une place active dans la société, à la mesure de ses talents. En conséquence, l'éducation aux enjeux de la mobilité et la sensibilisation de la communauté éducative à la complémentarité entre territoires et parcours scolaires, passent, en particulier en perspective de l'engagement d'un plus grand nombre d'élèves dans l'enseignement supérieur, par la recherche d'une plus grande mobilité, notamment des jeunes ruraux, vers les environnements qui concentrent les infrastructures d'enseignement supérieurs, de proximité ou non.

2 Consolider la continuité des parcours dans les " années-lycée "

- L1 Levier 1** Penser l'offre de formation
- L2 Levier 2** Accompagner les élèves les plus fragiles
- L3 Levier 3** Favoriser l'émergence d'une dynamique de réussite scolaire - action en territoire

Dans une dynamique générale de continuum et de cohérence où se préparent la poursuite d'études et la formation tout au long de la vie, se configure et se projette l'insertion des élèves dans un monde complexe, en mouvement, qu'ils doivent être en mesure de comprendre et dans lequel ils devront être capables de se situer et d'agir. La maîtrise de langues vivantes étrangères est un atout qu'il convient de cultiver, parce qu'il est un facilitateur important de cette insertion.

3 Conforter l'ambition scolaire pour l'enseignement supérieur en affirmant les cohérences de parcours bac-3 bac+3

- L1 Levier 1** Favoriser la poursuite d'études des bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur
- L2 Levier 2** Favoriser la poursuite d'études des bacheliers technologiques vers l'enseignement supérieur
- L3 Levier 3** Favoriser la poursuite d'études des bacheliers généraux vers l'enseignement supérieur

La qualité, la continuité et la poursuite des parcours des élèves résultent de l'œuvre collective et quotidienne de l'ensemble des acteurs, professionnels de l'éducation, au sein des écoles et des établissements. C'est une action pédagogique et éducative renouvelée qui le permet, renforcée par la formation des professionnels de l'éducation, par une attention portée à la qualité du climat scolaire et au fonctionnement des instances collectives des établissements ainsi que par un pilotage académique valorisant l'échelle des territoires de proximité -circonscriptions et BAPE.

Au service de l'amélioration continue du système scolaire, de la lutte contre les inégalités et de la réussite pleine et entière de tous les élèves qui nous sont confiés, le projet académique 2016-2019 place cette action pédagogique et éducative au cœur de ses ambitions ; il s'inscrit pleinement dans la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République et dans l'École à l'ère du numérique.



Trois perspectives au service de la réussite des **parcours**

) **Un élève qui apprend**
au cœur d'une école juste pour tous
et exigeante pour chacun

) **Un élève, citoyen en devenir,**
au sein de l'École de la République

) **Un élève connecté**
et ouvert sur le monde



Un élève qui apprend au cœur d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun

La Loi de refondation de l'École de la République se donne pour objectifs : une École à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun, une École qui lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux et qui vise, en priorité, à permettre une élévation générale du niveau de tous les élèves. Ces ambitions, placées au cœur du projet académique, sont d'abord de nature pédagogique. Leur poursuite réclame la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs du système éducatif qui sont les destinataires premiers et les porteurs de ce projet.

L'élève et ses apprentissages

L'engagement de l'élève dans les apprentissages est, chacun le sait, un ressort de la réussite de son parcours. Il convient donc de favoriser les démarches favorables à une mise en activité et dans lesquelles l'élève trouve du sens et de l'intérêt.

L'apprentissage conduit dans un cadre collectif contribue au **développement de compétences sociales**, notamment le respect des règles, l'altérité (apprendre avec l'autre, apprendre qui est l'autre, apprendre par l'autre), **et de compétences civiques** qui témoignent d'une laïcité en actes.

L'interdisciplinarité contribue à donner sens aux savoirs disciplinaires et permet de mieux appréhender la **compréhension du monde contemporain**. Appuyés sur l'expérience du premier degré, les enseignements complémentaires au collège, les enseignements d'exploration au lycée général et technologique, les enseignements généraux liés à la spécialité au lycée professionnel, ou encore les parcours éducatifs, qui traversent toute la scolarité, renvoient notamment à la compréhension de cet enjeu. L'interdisciplinarité est une composante consubstantielle de l'enseignement des disciplines. A ce titre, expliciter la portée de l'interdisciplinarité en regard des apports de chaque discipline contribue à conforter le sens donné aux apprentissages pour tous les élèves.

Les pratiques pédagogiques mises en œuvre

Des pratiques pédagogiques adaptées

Il convient de mieux prendre en charge la diversité des élèves en proposant des modalités d'apprentissage et des modes de construction des compétences adaptés, contextualisés au cadre d'enseignement et favorables, pour chacun, à un parcours de réussite dans la diversité des itinéraires. Pour que tous les élèves apprennent individuellement mais aussi ensemble, avec les autres, la différenciation pédagogique doit s'inscrire dans le respect des différences.

Une attention toute particulière est à porter aux élèves à besoins particuliers et aux publics spécifiques afin de mieux répondre aux besoins identifiés et de favoriser la continuité scolaire au sein d'une école inclusive.

Pour ce faire :

- construire d'autres réponses pédagogiques à la difficulté scolaire
- former les enseignants à la différenciation pédagogique
- accompagner et soutenir les dispositifs innovants

Pour ce faire :

- faciliter l'accueil des élèves à besoin d'accompagnement pédagogique spécifique en classe ordinaire
- développer le réseau des enseignants titulaires du 2CA-SH



Une approche favorable à la transversalité et à l'interdisciplinarité

Le croisement des regards permet de mieux connaître l'élève et donc, d'identifier plus précisément ses aptitudes, ses aspirations ainsi que les réponses pédagogiques à proposer et les modes d'accompagnement nécessaires pour étayer son parcours. Plus généralement, les démarches pédagogiques favorables à l'interdisciplinarité, aux échanges entre enseignants et aux liens avec les partenaires de l'École sont des moments privilégiés pour mettre en œuvre de nouvelles façons d'apprendre et de travailler les contenus des programmes. Ils sont aussi de nature à renforcer la cohérence d'ensemble des différents enseignements. Ils conduisent, pour l'élève, à une compréhension du monde plus systémique et qui fait davantage sens.

C'est donc en investissant pleinement les instances pédagogiques de concertation (conseils de cycles, conseil de classe, conseil pédagogique, conseil école-collège,...) comme les espaces pédagogiques diversifiés (activités pédagogiques complémentaires, nouveaux temps d'activités périscolaires, accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires en collège) que les équipes pédagogiques et éducatives pourront assurer collectivement les réussites des élèves.

De même, la mise en œuvre des différents parcours éducatifs (parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours avenir), dès lors qu'ils sont en bonne articulation avec la formation conduite dans le cadre ordinaire de la classe, contribue à la continuité et à la progressivité des apprentissages dans la diversité du cheminement de l'élève.

L4 Pour ce faire :

- mettre en place les conseils de cycle 3 et école-collège et des actions pédagogiques partagées visant à fluidifier les parcours des élèves et à renforcer les échanges entre enseignants
- renforcer les collaborations avec les partenaires de la réussite éducative et la cohérence des temps scolaires et hors scolaires

L2 Pour ce faire :

- accompagner les lycéens dans la construction d'un parcours personnel
- développer la liaison collège-lycée
- accentuer l'effort sur les contenus de l'accompagnement personnalisé

Des pratiques d'évaluation au service des apprentissages

L'évaluation du travail des élèves vise à apprécier l'acquisition progressive par ces derniers des attendus de la formation afin de mieux adapter, en retour, son enseignement aux besoins constatés. Pour en renforcer le sens, la diversification des modalités d'évaluation contribue d'une part, à permettre aux élèves d'exprimer et de valoriser leurs acquis, d'autre part, à réguler les apprentissages. Il s'agit aussi de donner à l'élève une lisibilité sur les attentes institutionnelles et sur son positionnement tout en installant une communication claire et cohérente en direction des parents.

L3 Pour ce faire :

- former les équipes aux approches bienveillantes dans la relation pédagogique et l'évaluation des élèves

Sécuriser la qualité des parcours tout au long de la scolarité obligatoire des élèves

Consolider la continuité des parcours dans les "années-lycée"

Conforter l'ambition scolaire pour l'enseignement supérieur en affirmant les cohérences de parcours bac-3 bac+3



Le développement chez l'élève de sa capacité à s'orienter

Le développement chez l'élève de sa capacité à s'orienter et à choisir son parcours scolaire et professionnel en toute connaissance de cause réclame autonomie et initiative, mais lui impose aussi de maîtriser des langages, de comprendre et traiter l'information et de savoir se positionner dans un monde en mouvement. La responsabilité des différents acteurs, et plus particulièrement celle de l'équipe éducative, notamment des enseignants, du professeur principal, du conseiller principal d'éducation et du conseiller d'orientation-psychologue, est centrale dans la construction de cette compétence. La mise en cohérence des différentes actions proposées tout au long de la scolarité dans le cadre du parcours Avenir et leur lisibilité accrue pour l'élève comme pour sa famille participent de cet objectif.

Pour ce faire :

- développer l'ambition scolaire dans le cadre du parcours Avenir
- suivre la poursuite d'études des élèves



Les gestes professionnels à mobiliser au sein de l'unité éducative

La formation et la professionnalisation continuée concourent à la construction des gestes professionnels. Outre la formation initiale assurée à l'ESPE, l'école et l'établissement constituent des lieux de formation, d'appartenance et de production d'une action pédagogique et éducative cohérente et partagée. C'est de cette capacité collective à interroger l'existant, à innover, à mobiliser les instances (conseil des maîtres, de cycles, conseil école-collège, conseil d'enseignement, conseil pédagogique) que naissent les

réponses pédagogiques et éducatives adaptées, intégrées au projet d'école, d'établissement et portées par le contrat d'objectifs d'établissement.

Pour ce faire :

- favoriser l'innovation, le partage des ressources et d'expériences par la création d'espaces de mutualisation des pratiques
- mettre en place dans chaque BAPE un réseau de compétences « pédagogie et numérique »

Une attention particulière est à porter au **climat scolaire**, dans toutes ses composantes ; on en connaît les effets sur les apprentissages de l'élève. 

Le principe affirmé de la garantie de l'égalité des chances pour chaque élève réclame de **prévenir le décrochage scolaire** et de faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché. Inscrites au projet d'école ou d'établissement, les mesures de prévention de l'illettrisme, celles concourant à la personnalisation des parcours, à la lutte contre l'absentéisme ou à la prévention du harcèlement sont autant d'actions qui contribuent à renforcer la persévérance scolaire, conduisant plus de jeunes vers la diplomation et limitant les sorties prématurées.

Pour ce faire :

- faire évoluer la carte des formations professionnelles
- développer les coopérations nécessaires visant la certification des élèves d'ULIS en LP

Pour ce faire :

- développer en BAPE la liaison collège lycée
- suivre dans le temps des équipes d'une classe, de la 2^{nde} à la terminale, dans l'accompagnement du parcours de leurs élèves et le traitement des différentes problématiques
- renforcer l'action des FOQUALE dans les BAPE.



Un élève, citoyen en devenir, au sein de l'École de la République

L'École assume la formation des citoyens en devenir. Elle est le lieu de l'apprentissage du « vivre ensemble » et d'un humanisme civique qui y prennent sens et vie.

L'élève et ses apprentissages

Faire vivre aux élèves de véritables moments de démocratie fondés sur des principes tels que la coopération et la représentation : fonctions électives et participation aux instances de la démocratie scolaire, autres formes d'engagement collectif au sein de l'École.

Mettre en place des dispositifs coopératifs, outils de régulation, et encourager les élèves à s'engager dans des démarches d'accompagnement par les pairs : tutorat, médiation, soutien, mise en place des conseils d'élèves qui permettent un espace de débat, d'expression et de décision en lien avec la vie de la classe ou avec l'actualité.

Impliquer les élèves dans des actions concrètes en vue d'objectifs communs lors de journées thématiques citoyennes, lors de semaines spécifiques, lors de projets solidaires ou associatifs, lors de journées d'intégration, lors de commémorations patriotiques et de participation collective à des concours ou à des Olympiades.

Créer et partager des outils pour apprendre à conduire un débat ou un projet, notamment en s'appuyant sur les enseignements complémentaires et les outils numériques (web radio, blog de classe, journaux scolaires, ...).

Prendre en compte l'exercice de la citoyenneté hors de l'école (cadre associatif, sportif, dans les conseils locaux, stages...).

Évaluer la progressivité des apprentissages dans le parcours citoyen avec une grande part à l'auto et/ou la co-évaluation.

Les pratiques pédagogiques mises en œuvre

Des méthodes sont à conforter afin d'identifier et d'explicitier les valeurs éthiques et les principes civiques : mobilisation des connaissances pour travailler autour de situations réelles ou fictives, réflexion et approche concrète à partir d'études de cas, choix de supports sensibles et de supports intellectuels suscitant la réflexion éthique, engagement des élèves dans le travail d'équipe, argumentation dans toutes ses dimensions en mettant la pensée complexe au premier plan (méthode de clarification des valeurs, discussions à visée philosophique, débats, dilemmes moraux).

La mise en œuvre de l'enseignement moral et civique permet de croiser et de faire dialoguer les programmes disciplinaires, en l'intégrant dans les enseignements complémentaires, en élaborant des projets en lien avec la vie scolaire, en le reliant aux parcours citoyen, avenir, éducation artistique et culturelle.



Les gestes professionnels à mobiliser au sein de l'unité éducative

Impulser une culture commune des enseignants qui doit passer par un essor de collégialité des pratiques pédagogiques et des confrontations d'expériences entre pairs tout autant qu'au sein des structures éducatives sous l'animation de l'encadrement (en académie, en département, en bassin, dans les établissements).

Conduire une réflexion sur ce qu'est la collégialité au sein des écoles, des établissements (projet commun, actions conjointes) par l'accueil et l'accompagnement de tous les personnels, par des temps collectifs de rencontre formels (conseils des maîtres, de cycle, école-collège, conseils d'enseignement, conseils d'école, conseils pédagogiques...) et informels, et par une évaluation partagée des actions et des décisions. **Conforter la posture éthique des personnels** en les impliquant dans une dynamique d'équipe, en suscitant la réflexion sur l'empathie et sur la bienveillance, en améliorant la connaissance de l'institution et du rôle de chacun (enseignant-élève-famille-partenaires), en mettant en place des espaces de régulation interne et de médiation soucieuse de justice scolaire avec des règles explicites et explicitées, en confortant la compréhension et la célébration des rites républicains et des symboles de la République.

Privilégier les relations de coéducation avec les familles, en les incluant pleinement dans la dynamique éducative et en prenant appui sur l'action des comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Mutualiser par un espace numérique dédié les bonnes pratiques et les outils pertinents repérés.

Interagir en contexte en s'appuyant sur les ressources territoriales, en sollicitant « la réserve citoyenne », en renforçant les liens avec l'éducation populaire et avec toutes les grandes associations complémentaires de l'École, avec les missions locales, avec les maisons des adolescents et les maisons de la justice et du droit, en mobilisant un réseau de personnes ressources (référénts laïcité, référénts égalité fille-garçon, référénts mémoire et citoyenneté, proviseurs vie scolaire et corps d'inspection auprès des équipes éducatives, conseillers techniques et équipes mobiles de sécurité), et en se référant à des CESC inter-degrés.

Pour ce faire :

- renforcer les collaborations avec les partenaires afin de développer les compétences psycho-sociales des élèves

Sécuriser la qualité des parcours tout au long de la scolarité obligatoire des élèves

Consolider la continuité des parcours dans les "années-lycée"

Conforter l'ambition scolaire pour l'enseignement supérieur en affirmant les cohérences de parcours bac-3 bac+3



Un élève connecté et ouvert sur le monde

L'élève doit être préparé aux enjeux d'un monde connecté en transformation permanente et son niveau de compétences numériques doit être élevé pour lui permettre d'en exploiter au mieux les opportunités par des usages maîtrisés, autonomes, libres, responsables et réfléchis.

L'acquisition des savoirs et des compétences dans le mouvement doit également être favorisée, ce qui permet à l'élève de s'ouvrir sur l'environnement proche et ses ressources, sur l'autre et ses richesses, sur les cultures et les mobilités qui façonnent le monde contemporain.

Dans un monde en constante évolution sous le double effet de la mondialisation et du numérique, la triple mission de l'École de transmettre des valeurs, des savoirs et de permettre la montée en compétences est assurée en s'interrogeant sur les équilibres qu'il convient de trouver. Dans ce contexte, plus que jamais, les jeunes esprits ont besoin d'une solide formation du jugement, de méthodes et de repères que l'École peut précisément leur apporter. S'ouvrir au monde, à la culture et à l'altérité, accéder à l'autonomie sont autant d'ambitions qui se réalisent dans le cadre des apprentissages et des relations de confiance avec les familles et les partenaires, dans les écoles et les établissements du XXI^{ème} siècle.

L'élève et ses apprentissages

L'élève connecté exploite couramment les outils et services numériques en ligne pour s'informer, partager et s'exprimer. Il en maîtrise les codes. Il peut procéder à une analyse critique de l'information et sait la décrypter quel que soit son support. Il sait évaluer et confronter les sources, se forger une opinion, exercer son jugement et argumenter.

Au sein d'un environnement numérique de

travail ouvert et sécurisé, l'élève connecté s'appuie sur le numérique dans ses apprentissages pour en améliorer et en augmenter la pertinence, construire son autonomie et développer sa créativité. Avec l'aide de ses professeurs, il doit être capable d'évaluer ses progrès et d'en matérialiser les preuves dans son livret scolaire.

De même, l'ouverture sur l'environnement économique, professionnel, social et culturel que permettent les parcours citoyen, avenir, éducation artistique et culturelle, les usages des langues enseignées, la découverte d'autres territoires par le voyage, par la fréquentation des œuvres et des lieux de culture artistique et scientifique et par la pratique des réseaux sociaux permettent à chaque élève d'être engagé dans des situations et des relations diversifiées, et de pouvoir ainsi s'intégrer et s'adapter à un monde complexe et en constante évolution.

Les pratiques pédagogiques mises en œuvre

L'exploitation du numérique dans des activités pluridisciplinaires de création et de collaboration en mode projet et dans des activités plus individuelles de remédiation favorise la construction personnalisée des connaissances, des compétences et de la culture numérique des élèves.

L'usage du numérique dans toutes les disciplines fournit également à chaque élève l'occasion d'en comprendre les enjeux et de se construire les compétences nécessaires

Sécuriser la qualité des parcours tout au long de la scolarité obligatoire des élèves

Consolider la continuité des parcours dans les "années-lycée"

Conforter l'ambition scolaire pour l'enseignement supérieur en affirmant les cohérences de parcours bac-3 bac+3



pour trouver son chemin, communiquer et s'exprimer dans un environnement social numérique complexe, dans le respect de soi et des autres. Ceci impose l'utilisation maîtrisée et responsable des technologies numériques permettant d'accéder aux savoirs, de les traiter et de les transformer en connaissances.

Chaque élève doit pouvoir disposer de ressources numériques auxquelles il accède dans le cadre de parcours d'apprentissage personnalisés répondant à ses besoins.

13 Pour ce faire :

- créer des plateformes d'incubation pédagogique numérique en établissement
- favoriser les échanges de pratique de type ProfLab

Au travers des savoirs enseignés et de la diversité des situations d'apprentissage, il s'agit de viser l'épanouissement et la mobilité, de favoriser l'engagement, l'expression et les pratiques culturelles des élèves de les amener à élargir l'horizon de leurs possibles et de les accompagner dans une capacité progressive à décider de leur parcours.

Les gestes professionnels à mobiliser au sein de l'unité éducative

La communauté éducative dispose d'un environnement numérique de travail offrant les conditions fiables et sécurisées d'accès, de création, de production et de partage de ressources et de services numériques au service de l'apprentissage des élèves.

Tous les acteurs s'appuient sur les dispositifs, en présentiel et à distance, de formation initiale et continue pour enrichir leurs pratiques professionnelles et pédagogiques et conforter leurs compétences numériques permettant d'accompagner chaque élève dans son parcours d'apprentissage.

La cartographie des usages numériques (Cartoun), par sa dimension participative, permet de partager des expériences pédagogiques

et éducatives à travers des communautés apprenantes de proximité, privilégiant un apprentissage par les pairs au sein de chaque école et de chaque établissement, grâce à des visites croisées dans les classes et des ateliers d'analyse de pratiques. L'objectif est d'essayer les innovations, en s'appuyant dans chaque BAPE sur un réseau de compétences « pédagogie et numérique », ainsi que sur des rencontres du numérique, lieu d'échange de pratiques.

12 Pour ce faire :

- favoriser la mutualisation et le partage d'expériences sur des espaces numériques collaboratifs
- former aux usages et aux pratiques pédagogiques numériques
- favoriser le travail en réseau
- s'appuyer sur les formateurs Réseintice et les référents aux usages pédagogiques numériques réseaux

Culture artistique et scientifique, pratique des langues régionales et étrangères, engagement dans des actions liées à la citoyenneté ou au développement durable sont autant d'opportunités pour les élèves de s'approprier la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui irrigue les savoirs travaillés quotidiennement au sein de la classe. Cette appropriation nécessite une ouverture de l'école sur le territoire de vie de l'élève, son patrimoine culturel, ses lieux de culture et de sociabilité, son potentiel. Elle invite les enseignants et les personnels d'éducation à inscrire le parcours dans un projet global de formation de l'élève sur le temps long de la scolarité, à penser collectivement cette formation de façon continue et cohérente, à lui donner sens, lisibilité et fluidité. Là encore, le travail collaboratif et l'accompagnement pédagogique concerté et partagé au sein des écoles, des collèges et des lycées sont au service de la réussite des parcours.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



96 rue d'Antrain
CS 10503 - 35705 Rennes Cedex 7
T 02 23 21 73 27

Toutes les informations sur :

www.ac-rennes.fr

 @acrennes

Photos

École La Ruche Dinan (22) - École Saint-Roch Lannion (22) - LP La Closerie Saint-Quay (22) - École de Plonévez-Porzay (29) - Lycée Vauban Brest (29) - UE Hisse & Ho Bourgneuf Cesson (35) - École Mandela Rennes (35) - Collège Rosa Parks Rennes (35) - Collège Victor Segalen Chateaugiron (35) - Lycée Anita Conti Bruz (35) - Lycée Jacques Cartier Saint-Malo (35) - ESPE Rennes (35) - Collège C. De Gaulle Ploemeur (56) - Collège Guillevic Saint-Jean Brevelay (56) - CIO Lorient (56)